



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 27 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde MAILLARD et consorts « Service des gérances: de l'âge de pierre à l'âge du vide »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité invite le Contrôle des finances à auditer le Service des gérances de la Ville de Lausanne ainsi que le Service d'organisation et d'informatique, suite à la rupture du contrat de gérance confié à la CPCL. L'API (Unité d'amélioration des prestations et innovation) devrait également être saisie

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :